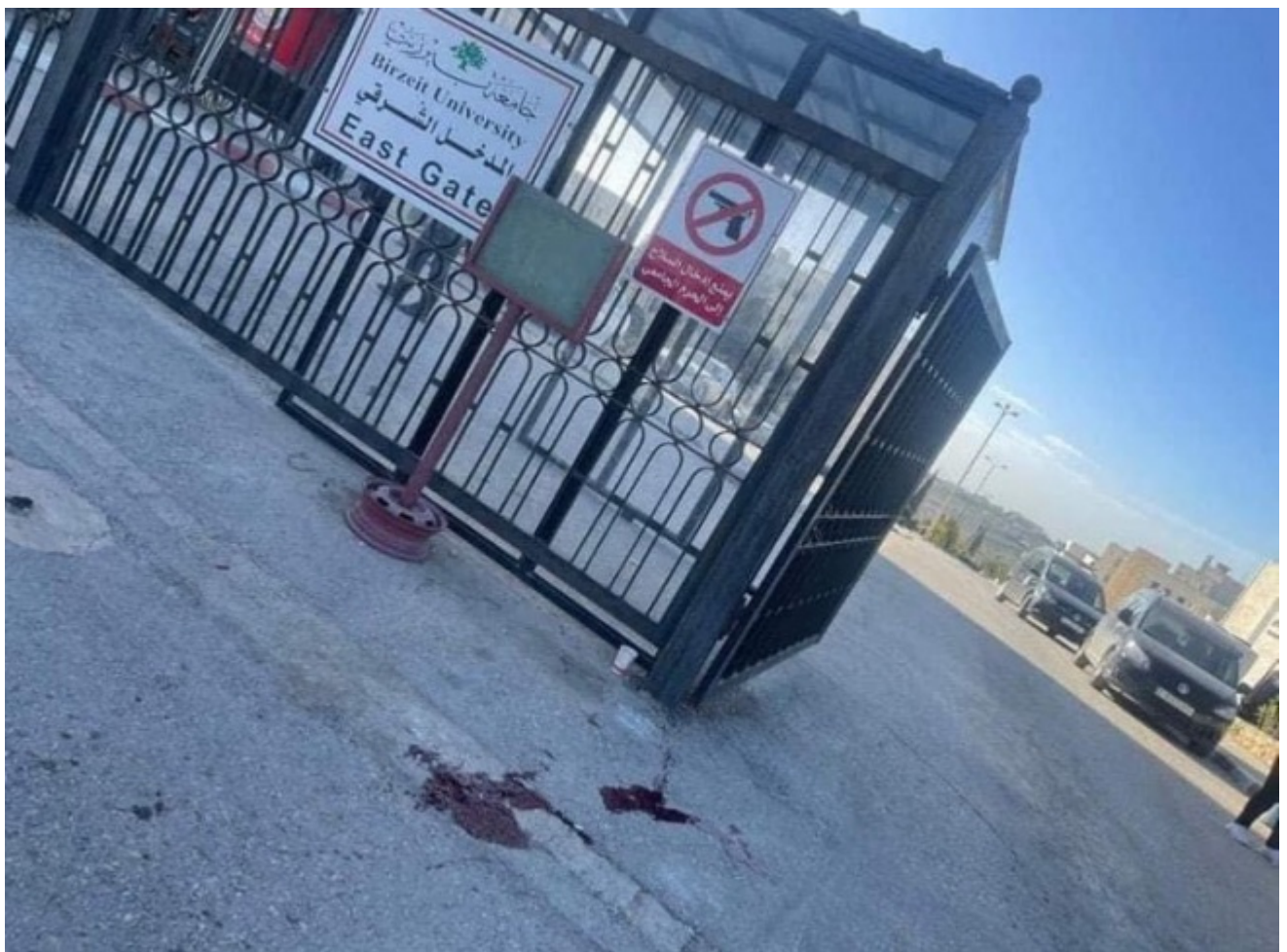


Al-Haq condamne lâ??attaque par les forces dâ??occupation israÃ©liennes des Ã©tudiants de lâ??UniversitÃ© de Birzeit

Description

Le 11 janvier 2022, par Al-Haq



Lundi après-midi, le 10 janvier 2022, les forces d'occupation israéliennes (FOI) ont attaqué le campus de l'Université de Birzeit au Nord de Ramallah, et ont arrêté cinq étudiants en face de l'entrée Est de l'Université. Environ 14 membres des FOI, dont certains en uniforme ordinaire et d'autres des forces spéciales, certains masqués, ont attaqué des représentants étudiants alors qu'ils assistaient à une réunion de syndicats étudiants (des fractions politiques) de l'Université de Birzeit. Des sources locales disent que les FOI sont venus dans une camionnette blanche sans fenêtres, généralement utilisée pour transporter des marchandises, munie d'une plaque d'immatriculation palestinienne, pour accéder au campus universitaire (1), suivie d'un 4x4 transportant aussi des soldats selon ce qu'a documenté Al-Haq.

L'attaque a eu lieu aux abords du campus universitaire adjacent à l'entrée Est de l'Université. Les étudiants ont tenté de fuir mais ils ont été pourchassés par les FOI. Un étudiant, Ismail Barghouti, essayait d'escalader le portail fermé de l'Université lorsqu'il a reçu des tirs à balles réelles et a été blessé à la cuisse. Il est actuellement traité à l'hôpital Talhasharon et son état est stable. Quatre étudiants ont été arrêtés et emmenés au centre d'interrogatoires de Ofer. Selon des témoins oculaires qui ont rapporté les faits à Al-Haq, les étudiants ont reçu des coups de pied et ont été frappés lors de l'arrestation. Plusieurs coups de feu ont été entendus mais il n'y a pas été rapporté d'autres blessures. Les FOI ont arrêté Ismail Barghouti, Qassam Nakhleh, Abdel Hafeez Sharbati, Walid Harazne et Muhammad Al-Khatib devant l'entrée Est de l'université, dans un contexte de tirs nourris. Deux étudiants ont été libérés après cinq heures d'interrogatoire, tandis que deux restaient en détention.

Al-Haq condamne énergiquement l'attaque à l'Université de Birzeit et les violations continues par Israël de ses obligations au regard du droit international. Birzeit est une des plus anciennes et plus grandes Universités palestiniennes de Cisjordanie. En vertu de l'article 50 de la Quatrième Convention de Genève, Israël est obligé de « faciliter le travail propre aux institutions consacrées aux enfants », ce qui inclut « les institutions et établissements caractéristique social, éducatif ou médical » (2). Pourtant, les étudiants de l'Université sont sujets à des intimidations régulières, à des attaques et à des arrestations arbitraires de la part des soldats israéliens, comme le démontre l'attaque du 10 janvier. (3)

L'attaque des FOI pour arrêter cinq étudiants de l'Université de Birzeit, comme opération de police en territoire occupé, relève prioritairement du cadre du droit international des droits humains. En tant que telles, les activités de police contre des civils pendant une occupation belliqueuse ne peuvent jamais être conduites comme des hostilités contre des combattants (4). Le principe de base de l'ONU sur l'Usage de la Force et d'Armes à feu par les Agents Chargés de l'Application de la Loi (Principes de base) spécifie que l'usage d'armes à feu est permis seulement en tout dernier recours, en cas d'autodéfense et de défense d'autres personnes, face à une menace imminente de mort ou de grave blessure. De plus, l'article 3 du Code de Conduite des Agents Chargés de l'Application de la Loi stipule que l'utilisation d'armes à feu « est considérée comme une mesure extrême » à propos de laquelle « tout devrait être fait pour exclure l'utilisation d'armes à feu, en particulier contre des enfants ». Les normes internationales destinées aux agents chargés de l'application de la loi sont fondées sur le respect et la protection de la dignité humaine ; elles sont destinées à maintenir et à promouvoir les droits humains de toute personne. En utilisant des balles réelles sur un campus universitaire fréquenté par environ 14 500 étudiants (5), le risque de blessures critiques ou de

perte de vie dans la population civile d'Ã©passait largement et de faÃ§on disproportionnÃ©e l'issue de l'opÃ©ration des FOI consistant Ã assurer l'arrestation de cinq Ã©tudiants.

Les attaques continues d'IsraÃ«l contre [des UniversitÃ©s palestiniennes](#) confirment le dessein d'IsraÃ«l d'affaiblir et de dÃ©manteler l'Ã©ducation en Palestine. Ce faisant, IsraÃ«l, la puissance occupante, contrevient Ã l'Article 13 du Pacte International relatif aux Droits Ã©conomiques, Sociaux et Culturels (PIDSC) qui garantit le droit de chacun Ã l'Ã©ducation ; et aux Articles 19 et 21 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) qui protÃ©ge le droit Ã la libertÃ© d'expression et le droit de se rassembler pacifiquement. Al-Haq condamne Ã©nergiquement l'attaque des FOI qui a visÃ© l'UniversitÃ© Birzeit ainsi que d'autres attaques contre les institutions palestiniennes d'Ã©ducation et fait appel en outre Ã la Cour PÃ©nale Internationale pour qu'elle traite l'attaque comme un acte de persÃ©cution contre la population civile.

ConsÃ©quemment, Al-Haq recommande en urgence que la communautÃ© internationale intervienne pour protÃ©ger le droit d'accÃ©s des Palestiniens Ã l'Ã©ducation dans le territoire occupÃ©. De plus, Al-Haq fait appel au Rapporteur SpÃ©cial de l'ONU sur le droit Ã l'Ã©ducation pour qu'il se rende dans le Territoire Palestinien OccupÃ© et qu'il examine comment le droit Ã l'Ã©ducation des Palestiniens est impactÃ© par l'occupation. En sus, Al-Haq en appelle Ã la communautÃ© internationale et Ã toutes les Hautes Parties Ã la QuatriÃ©me Convention de GenÃ©ve pour qu'elles remplissent leurs obligations en matiÃ©re de protection des droits humains et qu'elles assurent la mise en Åuvre du droit international humanitaire.

[1] *Palestine Chronicle*, Å« Israel Special Forces Detain Birzeit University Students Å» (10 janvier 2022)

[2] Commentaire de l'Article 50 de la QuatriÃ©me Convention de GenÃ©ve.

[3] Al-Haq, Å« Al-Haq Condamne l'attaque des forces d'occupation israÃ©liennes contre Bizeit University Å» (13 janvier 2016)

[4] M Sassoli et A Bouvier, Å« Comment le droit protÃ©ge en temps de guerre ? Å» (3^{Ã©me} Edn ICRC, GenÃ©ve 2011) Vol1, chap. 14,4 ; et HCDH de l'ONU, Protection Juridique Internationale des Droits Humains dans les Conflits ArmÃ©s (2011), 66.

[5] Selon les donnÃ©es de l'UniversitÃ© Birzeit 2020.

Traduction SF pour l'Agence MÃ©dia Palestine

Source : [Al-Haq](#)

date crÃ©Ã©e
2022/01/12